

RÉNOVATION RUE DE L'UNION FONCIÈRE TRAVAUX DE GAZ RUE DE COURLANCY

Date de début des travaux : 25 mars 2019

Durée prévisionnelle des travaux : 9 mois

Nature des travaux et de l'aménagement

La communauté urbaine du Grand Reims va procéder, à la **rénovation de la chaussée et des trottoirs de la rue de l'Union Foncière**.

Au préalable, sur cette rue, il est nécessaire de procéder à des travaux d'assainissement, de renouvellement du réseau de gaz, d'effacement des réseaux aériens et de remplacement des candélabres en amont de la requalification des espaces publics.

En accompagnement, des travaux de réseau gaz se dérouleront sur la rue de Courlancy.

Les travaux s'ordonneront de la manière suivante :

- du 25 mars au 4 avril : remplacement et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales,
- du 25 mars au 10 mai : renouvellement du réseau et branchements de gaz,
- du 20 mai au 26 juillet : enfouissement des réseaux électriques ainsi que de communications par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (en fonction des conditions météorologiques)

À l'issue de ces travaux, la rénovation de la voirie pourra débuter (communication à venir).

Phasage des travaux

Le phasage des travaux sera organisé en fonction de l'intervention des différents concessionnaires.

Restrictions de circulation et de stationnement

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux.

Le stationnement sera interdit des deux côtés sur la voirie et localement le temps des interventions.

Un sens unique sera mis en place, rue de Courlancy, depuis l'avenue du Général De Gaulle vers et jusque la rue Martin Peller durant les travaux GRDF (réseau gaz).

Une déviation sera réalisée par la rue Passe-Demoiselle pendant le renouvellement des branchements gaz.

La circulation sera également interdite, rue de l'Union Foncière entre la rue Cazin et la rue de Courlancy sauf pour les riverains en dehors des heures de chantier et en fonction des possibilités techniques, et uniquement pour accéder à leurs garages.

Le cheminement des piétons sera préservé sur les trottoirs, ainsi que l'accessibilité des secours.

Collecte des déchets

Pour l'ensemble des prestations, les collectes seront maintenues durant les travaux.

Les horaires de collectes pouvant être avancés pendant les travaux, il est demandé de sortir les bacs la veille du jour habituel de ramassage et de retirer en dehors des jours de collecte.